



## Les lycées professionnels ne sont toujours pas une priorité pour le ministre !

COMMUNIQUÉ

### **Des lycées professionnels sous-dotés**

Depuis la rentrée de janvier, l'arrivée des DHG dans les établissements confirme la saignée des heures/poste et l'explosion des heures supplémentaires.

Comme si cela ne suffisait pas, les rectorats appliquent des modalités de calcul qui sous-dotent les LP et les SEP. Minorant systématiquement les effectifs attendus y compris les entrant·es, procédant à des regroupements contestables, ils ne garantissent pas les heures indiquées dans les textes réglementaires *notamment pour ce qui est des heures de co-intervention et de chef-d'œuvre*. En effet, *lorsque des 1/2 divisions de spécialités professionnelles différentes sont regroupées, en première et terminale, les rectorats ne tiennent pas compte de cette spécificité et dotent les établissements sur la base d'une division.*

En plus de s'attaquer aux contenus de formation, la TVP a aussi un aspect comptable. En supprimant l'équivalent de 4 à 6 semaines de cours pour les CAP et de 8 à 11 pour les Bacs professionnels, ce sont plus de 1000 postes qui ont pu être supprimés depuis 2018.

*Dans un contexte scolaire très dégradé depuis 3 ans, ces économies réalisées sur le dos des personnels et des élèves ne sont pas acceptables !*

### **Des lycées professionnels sous-financés.**

Parallèlement, l'assèchement des ressources budgétaires des lycées professionnels se poursuit. Alors qu'en 2014, la part barème de la taxe d'apprentissage était déjà passée de 41% à 23%, la loi Pénicaud de septembre 2018 a achevé le sous-financement des lycées professionnels en faisant passer la part hors quota, rebaptisée solde de la taxe d'apprentissage, de 23% à 13%, les 87% restant allant à l'apprentissage. De surcroît, les types d'établissements qui peuvent y prétendre ont explosé. Ainsi, en 2022 ce sont plus de 20 millions d'euros que les lycées pro et technologiques ne percevront pas. Simultanément, le gouvernement vient de proroger, jusqu'en juin 2022, les aides de 5000 euros et de 8000 euros accordées pour l'embauche d'un·e apprenti·e. On voit quelles sont ses priorités !

### **Des élèves ignorés**

Alors que le ministre vient, grâce à la mobilisation du 13 janvier, d'annoncer les aménagements des examens pour les lycéen·nes de la voie générale et technologique, il n'a consenti pour celles et ceux de la voie pro qu'une réduction du seuil de semaines de PFMP pour la validation des diplômes. Pourtant les lycées professionnels sont, comme les autres, actuellement très désorganisés.

Il semble urgent de procéder à des adaptations des épreuves d'examen pour garantir l'égalité entre les élèves. En effet, en fonction du diplôme préparé, du type d'épreuves prévues (ponctuelles, écrites, orales), et des disciplines (générales, professionnelles) des allègements de programme ou des aménagements dans l'organisation des épreuves sont tout autant indispensables.

Montreuil, le 4 février 2021